GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ROUEN

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS À CONSERVER PAR LES ENTREPRISES ET DÉLAIS DE CONSERVATION

Documents	Délais de conservation	Textes applicables
Documents civils et commerciaux		
Contrats conclu entre commerçants ou entre commerçants et non commerçants.	5 ans	Article L.110-4 C.Com
Contrats d'acquisition et de cession de biens immobiliers et fonciers.	30 ans	Articles 2227 et 2272 C.Civ
Correspondance commerciale.	5 ans	Article L.110-4 C.Com
Documents bancaires : talons de chèques, relevés bancaires...	5 ans	Article L.110-4 C.Com
Documents établis pour le transport des marchandises.	5 ans	Article L.110-4 C.Com
Documents et pièces comptables		
Livres et registres comptables : livre journal, grand livre, livre d'inventaire...	10 ans à compter de la fin de leur utilisation	Article L.123-22 al 2 C.Com
Pièces justificatives (factures, bons de commande et de livraison...).	10 ans à compter de la clôture de l'exercice	Article L.123-22 al 2 C.Com
Documents sociaux		
Statuts d'une société, d'un GIE ou d'une association. Pièces modificatives des statuts.	5 ans à compter de la perte de la personnalité morale	Article 2224 C.Civ
Comptes annuels.	10 ans	Article L.123-22 al 2 C.Com
Traité de fusion et autres actes liés au fonctionnement d'une société, documents de la société absorbée.	5 ans	Article 2224 C.Civ
Registre de titres nominatifs. Registre des mouvements de titres. Ordres de mouvement. Registre des procès-verbaux d'assemblées et de conseils d'administration (cotés et paraphés).	5 ans à compter de la fin de leur utilisation	Article 2224 C.Civ

Feuilles de présence et pouvoirs. Rapport du gérant ou du conseil d'administration. Rapport des commissaires aux comptes.	3 ans	Article L.225-117 C.Com
Documents relatifs au personnel		
Bulletin de paie.	5 ans	Article L.3243-4 C.Trav et article L.243-12 C.SS
Registre du personnel.	5 ans	Article R.1221-26 C.Trav
Documents concernant les salaires, primes ou indemnités, reçu pour solde de tout compte.	5 ans	Article L.3245-1 C.Trav
Documents relatifs aux charges sociales.	3 ans	Article L.244-3 C.SS
Documents relatifs à la comptabilisation des jours de travail accomplis par les salariés intéressés par des conventions de forfait.	3 ans	Article D.3171-16 C.Trav
Documents relatifs à la comptabilisation des horaires des salariés.	1 an	Article D.3171-16 C.Trav
Documents relatifs aux vérifications et aux contrôles au titre de l'hygiène , de la sécurité et des conditions de travail.	5 ans	Article D.4711-3 C.Trav
Divers		
Disques tachygraphes dans les transports routiers.	2 ans à compter de la fin de leur utilisation	Article 11 Arr.11/02/71